

Arrêté réglant l'organisation pédagogique des écoles maternelles publiques

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'article 7 de la loi du 16 juin 1881 ;

Vu le décret du 2 août 1881 ;

Arrête :

Article premier. – Aucune école maternelle publique ne devra recevoir plus de 150 enfants, à moins d'une autorisation spéciale de l'autorité académique.

Art. 2. – Dans toutes les écoles maternelles publiques, les enfants, quel que soit leur nombre, sont divisés en deux sections, conformément aux prescriptions du décret du 2 août 1881 (art. 12) ; chaque section, si le nombre des élèves l'exige, peut être subdivisée en groupes dont chacun est confié à une des maîtresses attachées à l'école.

Art. 3. – Le classement des enfants sera fait chaque année par la directrice à l'époque de la rentrée des écoles primaires, sous le contrôle de l'inspectrice ou, à son défaut, de l'inspecteur primaire.

Art. 4. – Les divers cours de l'école maternelle, tels qu'ils sont définis par l'article 2 du décret du 2 août 1881, ont pour objet de commencer l'éducation physique, l'éducation intellectuelle et l'éducation morale des jeunes enfants. Les exercices qu'ils comprennent seront répartis d'après les indications des programmes ci-annexés.

Art. 5 – Le détail de la répartition des heures par semaine est arrêté pour chaque école maternelle par la directrice, après approbation de l'inspectrice ou, à son défaut, de l'inspecteur primaire.

Art. 6 – Il sera rédigé, par les soins de la Commission des bâtiments scolaires, une instruction relative aux conditions d'installation matérielle des écoles maternelles publiques. Cette instruction tiendra lieu du règlement spécial prévu par l'article 26 du décret du 2 août 1881.

Fait à Paris, le 28 juillet 1882.

Jules Ferry

PROGRAMMES

1° OBJET DE L'ÉCOLE MATERNELLE

L'école maternelle a pour but de donner aux enfants au-dessous de l'âge scolaire « les soins que réclame leur développement physique, intellectuel et moral » (décret du 2 août 1881), et de les préparer ainsi à recevoir avec fruit l'instruction primaire.

L'école maternelle n'est pas une école au sens ordinaire du mot : elle forme le passage de la famille à l'école, elle garde la douceur affectueuse et indulgente de la famille, en même temps qu'elle initie au travail et à la régularité de l'école.

Le succès de la directrice d'école maternelle ne se juge donc pas essentiellement par la somme des connaissances communiquées, par le niveau qu'atteint l'enseignement, par le nombre et la durée des leçons, mais plutôt par l'ensemble des bonnes influences auxquelles l'enfant est soumis, par le plaisir qu'on lui fait prendre à l'école, par les habitudes d'ordre, de propreté, de politesse, d'attention, d'obéissance, d'activité intellectuelle qu'il doit y contracter pour ainsi dire en jouant.

En conséquence, les directrices devront se préoccuper beaucoup moins de livrer à l'école primaire des enfants déjà fort avancés dans leur instruction, que des enfants bien préparés à s'instruire. Tous les exercices de l'école maternelle seront réglés d'après ce principe général : ils doivent aider au développement des diverses facultés de l'enfant sans fatigue, sans contrainte, sans excès d'application ; ils sont destinés à lui faire aimer l'école et à lui donner de bonne heure le goût du travail, en ne lui imposant jamais un genre de travail incompatible avec la faiblesse et la mobilité du premier âge.

Le but à atteindre, en tenant compte des diversités de tempérament, de la précocité des uns, de la lenteur des autres, ce n'est pas de les faire tous parvenir à tel ou tel degré de savoir en lecture, en écriture, en calcul, c'est qu'ils sachent bien le peu qu'ils sauront, c'est qu'ils aiment leurs tâches, leurs jeux, leurs leçons de toute sorte, c'est surtout qu'ils n'aient pas pris en dégoût ces premiers exercices scolaires qui seraient si vite rebutants, si la patience, l'enjouement, l'affection ingénieuse de la maîtresse ne trouvaient le moyen de les varier, de les égayer, d'en tirer ou d'y attacher quelque plaisir pour l'enfant.

Une bonne santé ; l'ouïe, la vue, le toucher déjà exercés par une suite graduée de ces petits jeux et de ces petites expériences propres à faire l'éducation des sens : des idées enfantines mais nettes et claires sur les premiers éléments de ce qui sera plus tard l'instruction primaire ; un commencement d'habitudes et de dispositions sur lesquelles l'école puisse s'appuyer pour donner plus tard un enseignement régulier ; le goût de la gymnastique, du chant, du dessin, des images, des récits ; l'empressement à écouter, à voir, à observer, à imiter, à questionner, à répondre ; une certaine faculté d'attention entretenue par la docilité, la confiance et la bonne humeur ; l'intelligence éveillée enfin et l'âme ouverte à toutes les bonnes impressions morales : tels doivent être les effets et les résultats de ces premières années passées à l'école maternelle, et si l'enfant qui en sort arrive à l'école primaire avec une telle préparation, il importe peu qu'il y joigne quelques pages de plus ou de moins du syllabaire.

2° MÉTHODE

Ces principes posés, quelle est la méthode qu'il conviendra d'appliquer aux écoles maternelle ? C'est évidemment celle qui s'inspire du nom même de l'établissement, c'est-à-dire celle qui consiste à imiter le plus possible les procédés d'éducation d'une mère intelligente et dévouée.

Comme on ne se propose pas dans les écoles maternelles de former ou d'exercer un ordre de facultés au détriment des autres, mais bien de les développer toutes harmoniquement, on ne devra pas s'asservir à suivre avec rigueur aucune des méthodes spéciales qui se fondent sur un système exclusif et artificiel. On s'appliquera au contraire, en prenant à toutes les méthodes particulières leurs exercices les plus simples, à former à l'aide de ces divers éléments un cours d'instruction et d'éducation qui réponde aux divers besoins du petit enfant et mette en jeu toutes ses facultés. Les exercices qu'elle comprend doivent être très variés : la leçon de choses, la causerie, le chant, les premiers essais de dessin, de lecture, de calcul, de récitation, partagent le temps avec les exercices du corps, les jeux de toute sorte et les mouvements gymnastiques. C'est une méthode essentiellement naturelle, familière, toujours ouverte à de nouveaux progrès, toujours susceptible de se compléter et de se réformer.

3° PLAN ET DIVISION DU COURS

Premiers principes d'éducation morale (*Art. 13 du décret*)

SECTION DES PETITS ENFANTS (ENFANTS DE 2 À 5 ANS)

Soins donnés aux enfants en vue de leur faire prendre de bonnes habitudes, de gagner leur affection et de maintenir entre eux l'harmonie. Première notion du bien et du mal.

SECTION DES ENFANTS DE 5 À 7 ANS OU CLASSE ENFANTINE

Causeries très simples, mêlées à tous les exercices de la classe et de la récréation.

Petites poésies expliquées et apprises par cœur. Historiettes morales racontées et suivies de questions propres à en faire ressortir le sens et à vérifier si les enfants l'ont compris. Petits chants.

Soins particuliers de la maîtresse à l'égard des enfants chez lesquels elle a observé quelque défaut ou quelque vice naissant.

Exercices de langage (*Art. 15 du décret*)

SECTION DES PETITS ENFANTS (ENFANTS DE 2 À 5 ANS)

Exercices de prononciation.

Exercices en vue d'augmenter le vocabulaire de l'enfant ; petits exercices de mémoire (chants, fables, récits) ; questions.

SECTION DES ENFANTS DE 5 À 7 ANS OU CLASSE ENFANTINE

Exercices combinés de langage, de lecture et d'écriture préparant à l'orthographe.

1°. Exercices oraux. Questions très familières ayant pour objet d'apprendre aux enfants à s'exprimer nettement ; corriger les défauts de prononciation ou d'accent local.

2° Exercices de mémoire.

Récitation de très courtes poésies.

3° Exercices écrits.

Premières dictées d'un mot, puis de deux ou trois, puis de très petites phrases.

4°. Lectures très brèves faites par la maîtresse, écoutées et racontées par les enfants.

Leçons de choses. Connaissances sur les objets usuels. Premières notions d'histoire naturelle (Art. 14 et 19 du décret)

SECTION DES PETITS ENFANTS (ENFANTS DE 2 À 5 ANS)

- Nom des principales parties du corps humain ; des principaux animaux de la contrée ; des plantes servant à l'alimentation ou les plus visibles pour l'enfant (arbres de la cour, de la route, fleurs familières, etc.).
- Nom et usage des objets qui sont sous les yeux de l'enfant (objets servant au vêtement, à l'habitation, à l'alimentation, au travail).
- Étude des couleurs et des formes par des jeux.
- Notions sur le jour et la nuit.
- Observations sur la durée (heure, jour, semaine).
- Le nom du jour, la veille, le lendemain.
- Âge de l'enfant.
- L'attention des enfants est appelée sur les différences du chaud, du froid, de la pluie, du beau temps.
- Observations sur la saison, ses travaux, ses productions.
- Première éducation des sens par de petits exercices : faire discerner et comparer par l'enfant des couleurs ; des nuances ; des formes ; des longueurs ; des poids ; des températures ; des sons ; des odeurs ; des saveurs.

SECTION DES ENFANTS DE 5 À 7 ANS OU CLASSE ENFANTINE

Notions très élémentaires sur le corps humain ; hygiène (petits conseils), petite étude comparée des animaux que l'enfant connaît, des plantes, des pierres, des métaux ; quelques plantes alimentaires et industrielles : pierres et métaux d'usage ordinaire.

- L'air, l'eau (vapeur, nuage, pluie, neige, glace).

Petites leçons de choses, toujours avec les objets mis sous les yeux et dans les mains des enfants. Exercices et entretiens familiers ayant pour but de faire acquérir aux enfants les premiers éléments des connaissances usuelles (la droite et la gauche ; noms des jours et des mois ; distinction d'animaux, de végétaux, de minéraux ; les saisons) et, surtout, de les amener à regarder, à observer, à comparer, à questionner et à retenir.

Pour l'ordre à suivre dans ces leçons, on essayera de combiner toutes les fois qu'on le pourra, en les rattachant à un même objet, la leçon de choses, le dessin, la leçon morale, les jeux et les chants, de manière que l'unité d'impression de ces diverses formes d'enseignement laisse une trace plus durable dans l'esprit et le cœur des enfants. On s'efforcera de régler, autant que possible, l'ordre des leçons par l'ordre des saisons, afin que la nature même fournisse les objets de ces leçons et que l'enfant contracte ainsi l'habitude d'observer, de comparer et de juger. Les indications ci-dessous pourront guider les maîtresses dans le choix des sujets de leçons (cet essai de programme spécial pour les leçons de choses de la classe enfantine est en majeure partie emprunté à un travail de M. l'inspecteur général Cadet, publié dans le *Dictionnaire de Pédagogie* ; il a été adopté par le Conseil supérieur, à titre d'indications utiles aux maîtresses).

Octobre

Leçons de choses

- Récits, causeries, questions, autant que possible avec les objets montrés aux enfants.
- La vendange. Vigne, raisin, vin. Cuve, tonneau, bouteille, verre, bouchons, litre. Pommes, cidre. Houblon, bière.

Dessin

Dessins au trait faits au tableau noir par la maîtresse ; on ne fera reproduire par les élèves que ceux de ces dessins qui seraient assez simples et assez faciles pour trouver place dans le petit cours de dessin, tel que le règle le programme ci-après (cf. infra dessin, lecture, écriture, art. 16 et 17 du décret).

- Grappe de raisin, feuille de vigne, pressoir, cuve, tonneau, bouteille, verre, entonnoir, litre.
- Chants et jeux (à faire exécuter aux enfants)
- L'Automne (Delbrück). Le Tonnelier.

Novembre

Leçons de choses

- Le labourage. Charrue, herse.
- L'éclairage. Chandelle, bougie ; lampes ; gaz. Phare.

Dessin

- Soc de charrue, herse.

- Chandelier, bougeoir, lampe, bec de gaz, phare.

Chants et jeux

- Le Labour. Les Semailles (Mme Pape-Carpantier)

Décembre

Leçons de choses

- Le chauffage. Froid, neige, glace, avalanches ; Suisse, Alpes ; patins, traîneaux. Thermomètres, poêle, cheminées. Bois, charbon, allumettes. Engelures, rhume. Le foyer, la famille.

Dessin

- Patin, traîneau, thermomètre, poêle, cheminée, soufflet, pelle, pincettes, pompe à incendie.

Chants et jeux

- Le Petit Ramoneur (Mme Pape-Carpantier)
- Le Feu (Delbrück)

Janvier

Leçons de choses

- Nouvelle année. Mouvement de la terre autour du soleil.
- Compliments, étrennes ; charité.
- Oranges, marrons.
- L'habillement. Fourrures, couvertures, édredon ; laine, coton, drap, flanelle, tissage, filage, teintures, aiguilles, épingles.

Dessin

- Sphère. Oranges. Marrons. Tirelire. Ciseaux. Mètre à rubans.

Chants et jeux

- L'Hiver. Souhails de bonne année (Delbrück).
- Les Petites Tricoteuses (Delcasso).

Février

Leçons de choses

- Le corps humain. Principaux organes des sens.
- L'alimentation. Mets et boissons ; boulanger, boucher, fruitier, épicier ; faim, appétit, indigestion ; médecin.

Dessin

- Œil, oreille, nez, main.
- Fourneau, casserole, poêle, chaudron, marmite, bouilloire, gril.

Chants et jeux

- La Gymnastique (Lainé).
- Le Pain (Delbrück).

Mars

Leçons de choses

- L'habitation. Bois, pierre, fer, briques ; ardoise, plâtre, chaux ; tuile, chaume, zinc. Diverses industries du bâtiment.
- Les abeilles. Ruche, cellules, cire, miel.

Dessin

- Maison, fenêtre, porte ; table, lit, chaise, armoire, commode ; mur, rangées de pierres de taille, de briques ; plan d'une maison, charpente ; marteau, scie, tenaille, équerre, compas, fil à plomb, auge, truelle.

Chants et jeux

- Les Petits Ouvriers ; la Ronde des abeilles (Mme Pape-Carpantier)

Avril

Leçons de choses

- La végétation. Graines, racines, tige, fleurs, etc.
- Les nids d'oiseaux. Services que nous rendent les oiseaux, hirondelles ; chenilles, insectes, hannetons ; vers à soie.

Dessin

- Fleurs, feuilles, haricots, pois, pommes de terre.

Chants et jeux

- Le Printemps (Delbrück).
- Le Ver à Soie (Mme Pape-Carpantier).

Mai

Leçons de choses

- L'eau. Ruisseau, rivière, fleuve, mer, marée, bains froids, natation.
- La pêche. Poissons de mer et poissons d'eau douce.
- Le blanchissage. Savon, propreté.

Dessin

- Baignoire.
- Bateau, hameçon, filet, ligne, poissons.
- Baquet, pompe, fontaine, puits, battoir.

Chants et jeux

- Vive l'eau (Delbrück).
- Les bourgeois de Provence.

Juin

Leçons de choses

- La ferme. La fenaison, cheval, âne, chien de berger, loup, moutons, porc, dindon, poule, oie, canard, pigeon ; laiterie, lait, beurre, fromage.

Dessin

- Terrine, baratte, boîte au lait, litre.

Chants et jeux

- Le Petit Berger. La Fenaison (Delcasso).

Juillet

Leçons de choses

- L'orage. Éclair, tonnerre, grêle, vent, paratonnerre, arc-en-ciel.
- Les fruits. Cerises, fraises, abricots, poires, pommes, prunes.

Dessin

- Maison, paratonnerre ; arc-en-ciel, parapluie.
- Bouquet de cerises, abricots, poire, pomme, prune.

Chants et jeux

- L'Été. La Marchande de fruits (Delbrück).

Août

Leçons de choses

- La moisson. Blé, orge, avoine, farine, pain, pâte, four, boulanger, pâtissier.
- Les voyages. Routes, chemins de fer, bateaux à vapeur ; cartes, points cardinaux ; boussoles, aimant, Christophe Colomb ; races d'hommes, la patrie, le monde.

Dessin

- Gerbe, épi de blé ; faux, faucille ; moulin à vent, paire de meules ; balance, poids.
- Locomotive, rails, bateau à voile, à vapeur, rames, gouvernail, boussole.

Chants et jeux

- Le Jeu du blé (Mme Pape-Carpantier).
- La Ronde du tour du monde.

Septembre

Leçons de choses

- La chasse. Chevreuil, cerf, sanglier, loup, renard, lièvre, lapin, perdrix, alouette, caille ; fusils.
- La fête du village. Foire, boutique, feu d'artifices, poudre ; guerre, commerce, monnaie.

Dessin

- Cor de chasse, carnassière, fusil.
- Monnaies.

Chants et jeux

- Le Renard (Delcasso).

Dessin, lecture, écriture (Art. 16 et 17 du décret)

SECTION DES PETITS ENFANTS (ENFANTS DE 2 À 5 ANS)

- Jeux de cubes, de balles, de lattes, etc.
- Mosaïques.
- Explication d'images très simples (animaux, objets usuels).
- Petites combinaisons de lignes au moyen de bâtonnets.
- Représentation sur l'ardoise de ces combinaisons ; description d'objets usuels.
- Aucun exercice de lecture proprement dite.

SECTION DES ENFANTS DE 5 À 7 ANS OU CLASSE ENFANTINE

- Combinaisons de lignes ; représentation de ces combinaisons sur l'ardoise et le papier au crayon ordinaire ou en traits de couleur ; petits dessins d'invention sur papier quadrillé ; reproduction de dessins très simples faits par la maîtresse.
- Représentation d'objets usuels les plus simples.
- Premiers exercices de lecture.
- Premiers éléments d'écriture.
- Lettres, syllabes et mots.

Calcul (*Art. 18 du décret*)

SECTION DES PETITS ENFANTS (ENFANTS DE 2 À 5 ANS)

- Familiariser l'enfant avec les termes : un, deux, trois, quatre, cinq, moitié, demi ; l'exercer à compter jusqu'à 10.
- Calcul mental sur les dix premiers nombres.

SECTION DES ENFANTS DE 5 À 7 ANS OU CLASSE ENFANTINE

- Premiers éléments de la numération orale et écrite. Petits exercices de calcul mental. Addition et soustraction sur les nombres concrets et ne dépassant pas la première centaine.
- Étude des dix premiers nombres et des expressions : demi, moitié, tiers, quart.
- Les quatre opérations sur les nombres de deux chiffres.
- Le mètre, le franc, le litre.

Géographie (*Art. 20 du décret*)

SECTION DES PETITS ENFANTS (ENFANTS DE 2 À 5 ANS)

- Demeure et adresse des parents, nom de la commune. Petits exercices sur la distance ; situation relative des différentes parties de l'école.

- La terre et l'eau.
- Le soleil (le levant et le couchant).

SECTION DES ENFANTS DE 5 À 7 ANS OU CLASSE ENFANTINE

- Causeries familiales et petits exercices préparatoires servant surtout à provoquer l'esprit d'observation chez les petits enfants en leur faisant simplement remarquer les phénomènes les plus ordinaires, les principaux accidents du sol.

Récits, Histoire nationale (*Art. 21 du décret*)

SECTION DES ENFANTS DE 5 À 7 ANS OU CLASSE ENFANTINE

- Anecdotes, récits, biographies tirées de l'histoire nationale ; contes, récits de voyage. Explication d'images.

Exercices manuels (*Art. 22*)

SECTION DES PETITS ENFANTS (ENFANTS DE 2 À 5 ANS)

- Jeux.
- Petits exercices de pliage, de tissage, de tressage.

SECTION DES ENFANTS DE 5 À 7 ANS OU CLASSE ENFANTINE

Pliage, tissage, tressage, combinaisons en laines de couleurs sur le canevas ou le papier ; petits ouvrages de tricot.

Chant (*Art. 23*)

SECTION DES PETITS ENFANTS (ENFANTS DE 2 À 5 ANS)

- Chants à l'unisson, très simples ;
- Petits exercices.

SECTION DES ENFANTS DE 5 À 7 ANS OU CLASSE ENFANTINE

- Chants à l'unisson et à deux parties, appris exclusivement par l'audition.

Gymnastique (*Art. 24*)

SECTION DES PETITS ENFANTS (ENFANTS DE 2 À 5 ANS)

- Jeux libres et marches.
- Évolutions, mouvements gradués.
- Soins d'hygiène et de propreté.

SECTION DES ENFANTS DE 5 À 7 ANS OU CLASSE ENFANTINE

- Jeux, marches, évolutions, mouvements, exercices gradués.